

Paris, le 8 avril 2021

## **Avis aux porteurs d'obligations à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE Verte) à échéance 2025 d'un montant nominal de €169,999,968.60 émises par Neoen (ISIN FR0013515707) (les "Obligations")**

*Les termes utilisés dans cet avis qui commencent par une lettre majuscule et n'y sont pas définis ont le sens qui leur est donné dans les modalités d'émission des Obligations (les « Modalités »).*

Les porteurs d'Obligations sont informés par le présent avis qu'en conséquence de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dont les termes et conditions sont décrits de manière détaillée dans le prospectus constitué (i) du document d'enregistrement universel de Neoen déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") le 28 avril 2020 sous le numéro D.20-0386, (ii) du premier amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 15 mars 2021 sous le numéro D.20-0386-A01 et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) approuvée par l'AMF sous le numéro 21-067 en date du 15 mars 2021, conformément aux stipulations prévues au paragraphe 2.6.B.1.a des Modalités (et sous réserve du règlement-livraison et l'admission des actions nouvelles à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris prévus le 9 avril 2021), le taux de conversion/d'échange (*Conversion/Exchange Ratio*) sera porté de 1 action Neoen par OCEANE à 1,075 action Neoen par OCEANE à compter du 9 avril 2021.

---

Investisseurs

communication@neoen.com